

Des travaux à Thônes pour maîtriser le risque de débordement torrentiel du Nom

En avril 2022, un chantier d'ampleur a débuté à Thônes, pour améliorer la capacité du Nom et protéger le centre-ville contre les crues. Le 25 avril, le Maire de la commune, mais aussi des élus de la Communauté de communes Vallées de Thônes, du SILA, et le directeur de RET se sont rencontrés le temps d'une visite, pour échanger sur la coordination des travaux portés par le SILA sur le cours d'eau et les impacts d'autres travaux dans le centre-ville (voirie, eaux pluviales urbaines, eau potable, alimentation électrique...).

Une action concertée et intégrée dans le territoire urbain local

La Commune de Thônes a fait réaliser une étude hydraulique du Fier et du Nom afin de définir les risques existants de débordements torrentiels. Une partie importante du centre de la commune a été classée en risques moyen à fort au Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Un programme de travaux en 7 étapes a donc été prévu dont les 5 premières ont déjà été réalisées. Par arrêté, le Préfet de la Haute-Savoie a déclaré ces travaux d'intérêt général et accordé une autorisation environnementale pour l'aménagement hydraulique de la rivière du Nom.

Au 1er janvier 2022, la CCVT (en charge des travaux depuis 2018) a transféré la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au SILA (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy), afin d'assurer une cohérence hydrographique dans les actions menées sur les cours d'eau du bassin versant Fier et Lac d'Annecy. Le SILA est donc depuis cette date l'autorité compétente en matière de GEMAPI et par conséquent le bénéficiaire de l'autorisation environnementale précitée et le maître d'ouvrage de la réalisation de ces travaux. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy, porté par le SILA.

Il est ainsi prévu de renforcer la capacité du lit du Nom, en baissant sa hauteur à certains endroits stratégiques et en renforçant dans le même temps les structures de protection : mise en place de « seuils de calage », consolidation des murs en rive gauche existants et protection des berges.

Les travaux se poursuivront jusqu'en novembre 2022, pour un coût prévisionnel d'environ 2,5 millions d'euros.



De gauche à droite :
Thierry Fouquart, Directeur Régie Électricité Thônes
Pierre Barrucand, Vice-Président de la CCVT et du SILA
Gérard Fournier Bidoz, Président de la CCVT
Pierre Bibollet, Maire de Thônes
Pierre Bruyère, Président du SILA
Pierre Lestas, Adjoint-Maire de Thônes



Des précautions pour les poissons du Nom



Dans le cadre des travaux sur le Nom, une pêche électrique est réalisée sur chaque nouveau secteur d'intervention. A ce jour, 5 pêches de sauvetage ont déjà eu lieu.

Lors de l'intervention en lit mineur d'un cours d'eau, la pêche électrique permet de sauvegarder la population piscicole qui pourrait être impactée par la présence d'engins de chantier et par leur intervention dans le lit du cours d'eau.

Les intervenants sont équipés d'une anode qui diffuse un courant électrique et attire les poissons dans un rayon d'environ 2 mètres. Les poissons collectés sont placés dans un bac oxygéné. Une fois que la pêche sur le secteur d'intervention est terminée, les poissons sont remis à la rivière soit en amont soit en aval de la zone de travaux.

Le mandataire du marché de travaux a missionné l'AAPPMA* Annecy Rivières pour la réalisation de ces pêches.

* Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

En parallèle des travaux sur le Nom :

- Création d'un cheminement piétonnier le long du Nom, en rive droite
- Démolition et reconstruction de la gare routière
- Travaux sur le réseau d'eau potable
- Reconstruction de la passerelle piétonne
- Travaux de gestion des eaux pluviales
- Création d'un nouveau pont
- Travaux sur le réseau électrique

Infos pratiques :

- Fermeture du parking de la gare routière
(cf. arrêté du Maire d'occupation temporaire du domaine public 2022.090)
- Fermeture de la passerelle piétonne
(démolie et reconstruite en prenant en compte le gabarit du présent projet)
- Fermeture du chemin qui longe des berges, pour les piétons. Une déviation est mise en place.
(cf. arrêté du Maire d'occupation temporaire du domaine public 2022.090)

A propos du SILA

La compétence Grand Cycle de l'eau, gérée par le SILA, s'appuie sur un outil privilégié pour conduire une gestion globale, intégrée et de proximité : le contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy. Piloté par le SILA depuis le 11 septembre 2017, il prévoit au moins jusqu'en 2023 un ensemble d'opérations concertées (études et travaux) entre les différents acteurs signataires du territoire, dans le but d'améliorer la qualité des milieux aquatiques. Le Contrat comprend des actions liées à la GEMAPI, comme la protection des zones humides, la préservation des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ou le transport de matériaux et sédiments par les cours d'eau, mais aussi des actions comme l'opération collective «Soyons Fier», qui vise à mobiliser les entreprises industrielles dans la diminution ou la suppression de leurs rejets polluants dans le milieu naturel, ou encore la mise en place d'un observatoire de la qualité des eaux de surface à l'échelle du bassin versant.